



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Niger, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2020, entend organiser une visioconférence publique sur le thème « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales : rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie » le 8 septembre 2020, à 10 heures.

Afin d'encadrer le débat sur le sujet, le Niger a établi la note ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdou **A** Barry



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} septembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

**Mission permanente du Niger auprès des Nations Unies
à New York**

Note de cadrage

Débat public du Conseil de sécurité

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et sous-régionales : rôle
de l'Organisation internationale de la Francophonie**

8 septembre 2020

1. Contexte

À sa fondation à Niamey, il y a cinquante ans, sous l'appellation « Agence de coopération culturelle et technique », l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ne comptait que 21 membres. Elle regroupe aujourd'hui 88 États et gouvernements (54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs) issus des cinq continents, dont il est important de mentionner que certains ne sont pas francophones.

Cette organisation internationale, fondée sur le partage autour de la langue française, met en œuvre une coopération politique, culturelle et économique entre ses membres, avec quatre missions principales :

- Promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme
- Soutenir l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Développer la coopération économique au service du développement durable

Dans le domaine politique, l'Organisation internationale de la Francophonie s'est donnée les objectifs suivants :

- Contribuer à l'instauration et au développement de la démocratie
- Prévenir, gérer et régler les conflits
- Soutenir l'état de droit et les droits de l'homme
- Restaurer et consolider la paix

Son action s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, dont elle concourt à réaliser les objectifs.

À cet effet, elle conduit ses missions grâce aux bons offices de sa Secrétaire générale et des représentants spéciaux qu'elle désigne, des missions d'information et d'appui technique dans le cadre des processus électoraux, de la mobilisation de réseaux institutionnels francophones, et des programmes de formation et de soutien à la société civile et aux institutions des pays concernés.

2. Coopération entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Organisation des Nations Unies

L'Organisation internationale de la Francophonie a le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, où elle dispose d'un représentant permanent. Ses membres sont regroupés à New York, au sein du groupe des ambassadeurs francophones. Sept de ses membres siègent actuellement au Conseil de sécurité, qui a déployé des opérations de maintien de paix ou des missions politiques spéciales dans plusieurs pays membres de l'OIF (Haïti, Liban, Mali, République centrafricaine et République démocratique du Congo).

Les deux organisations ont établi très tôt des liens de coopération dans leurs domaines d'intérêt commun en signant un accord de coopération en 1997. Elles disposent également d'un cadre de travail entre l'OIF et le Département des opérations de paix.

Cette coopération se déploie dans plusieurs domaines d'intérêt du Conseil de sécurité :

- Les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits : l'OIF et l'Organisation des Nations Unies coordonnent leurs actions en matière de diplomatie préventive et de médiation dans les pays francophones, ainsi que dans le cadre des processus électoraux, pour lesquels l'OIF dispose d'une expertise reconnue. C'est notamment le cas au Cameroun, aux Comores, en Guinée, à Madagascar, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ;
- Le maintien de la paix : le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel collaborent étroitement avec l'OIF pour renforcer la participation des contingents francophones aux opérations de maintien de la paix. Cette collaboration porte sur la formation des personnels concernés et la mise à disposition de manuels opérationnels et de formation en français. Plus largement, l'OIF soutient le Secrétariat dans la défense et la promotion du multilinguisme au sein du Secrétariat et des opérations de maintien de la paix ;
- La consolidation de la paix : l'Organisation internationale de la Francophonie participe aux travaux de la Commission de consolidation de la paix consacrés au Burundi, à la Guinée, à la Guinée-Bissau et à la République centrafricaine. Elle est également active sur le terrain, notamment au Sahel, où elle soutient les pays de la région dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ;
- Le soutien aux réseaux de femmes et de jeunes impliqués dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

3. Objectifs de la réunion

- Dresser un état des lieux de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
- Évaluer l'importance du multilinguisme dans la conduite des opérations de maintien de la paix et sa mise en œuvre effective
- Identifier les marges de progression pour renforcer la coopération entre les deux institutions dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de sa consolidation

4. Format de la réunion

Débat ouvert présidé par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les États membres et les observateurs sont invités, s'ils le désirent, à soumettre une déclaration écrite d'environ 500 mots à la Division des affaires du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org). Les déclarations envoyées avant le 9 septembre 2020 seront compilées dans un document.

5. Intervenants clefs

- Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix
 - Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie
 - Intervenante de la société civile (à confirmer)
-